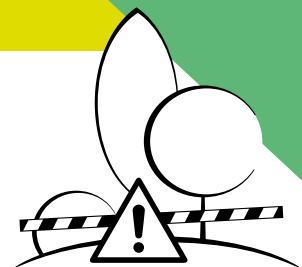


BALISAGE DE CHANTIER TEMPORAIRE



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✓ Être capable de connaître la législation et la réglementation du balisage de chantier
- ✓ Être capable d'implanter correctement les signaux
- ✓ Être capable de signaler les personnes et les véhicules

PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

Salariés des entreprises du paysage ou de collectivités territoriales

DATES ET HORAIRES

À planifier dans l'année en cours - De 8h30 à 12h et de 13h à 16h30

CONTENU PÉDAGOGIQUE - PROGRAMME DE LA FORMATION

JOUR 1

Accueil des participants

- Statistiques des accidents du travail et spécifiquement en signalisation sur la route
- Principes fondamentaux de la signalisation temporaire
- Situations rencontrées
- Nature des signaux et caractéristiques du matériel
- Classification des signaux suivant leur implantation
- Règles d'implantation de la signalisation temporaire

JOUR 2

EXERCICES PRATIQUES

- Signalisation de prescription
 - Circulation alternée
 - Signalisation par signaux tricolores des intersections
 - Détournements de circulation
 - Emplacement d'arrêt d'urgence
- Signalisation temporaire de nuit
- Dangers temporaires et chantiers fixes
- Chantiers mobiles
- Signalisation temporaire urbaine
- Signalisation des personnes et prescriptions réglementaires

Modalités d'évaluation : test formatif en fin de formation

Bilan et remise d'une attestation de suivi de formation

FORMATEUR(S)

Formateur spécialisé dans le domaine

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Alternance régulière entre théorie et pratique. Un livret de formation sera remis.

DURÉE 2 jours

LIEU

Centre de formation

NOMBRE DE STAGIAIRES

De 2 à 15 stagiaires

COÛT

Consulter le centre de formation
au 01 60 62 33 33

